

**DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

Arrondissement de Guéret  
Canton de Bonnat



**Commune de  
CHATELUS-MALVALEIX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020**

**L'an deux mil vingt, le neuf décembre à 19h 30,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Châtelus-Malvaleix, salle des fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean François BOUCHET, Maire.**

**Étaient présents** : M. BOUCHET. Mme POLLI. Mme CUVILLIEZ. Mme DOIZON- PAULY. M. DERONGERE. Mme DELOYE. M. CHALMEAU. M. FELICE. M. GUITTARD. Mme LIONNET. M. WOJTOWICZ. M. BUSSET. M. COULAUDON.

**Était absent excusé** : M. AUROY.

*formant la majorité des membres en exercice.*



**Date de convocation** : 2 décembre 2020

**Date d'affichage** : 11 décembre 2020



Monsieur Jean-François BOUCHET, Maire, ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur BOUCHET propose de désigner Monsieur François CHALMEAU secrétaire de séance. Monsieur François CHALMEAU est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur BOUCHET donne lecture de l'ordre du jour.

☞ ☞

**Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2020 :**

Secrétaire de séance : Madame Martine POLLI.

Adopté à l'unanimité.

☞ ☞

**DÉLIBÉRATIONS**

**01 – Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget principal :**

☞ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative suivante :**

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant de dépenses</b>	<b>Montant de recettes</b>
<b>R – 752 – Revenus des immeubles</b>		+ 7 000,00 €
<b>D – 64168 – Autres emplois d'insertion</b>	+ 2 000,00 €	
<b>D – 6451 – Cotisations à l'URSSAF</b>	+ 3 000,00 €	
<b>D – 678 – Autres charges exceptionnelles</b>	+ 2 000,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>+ 7 000,00 €</b>	<b>+ 7 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant de dépenses</b>	<b>Montant de recettes</b>
<b>R – chapitre 041 - 1328 - H.O – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres</b>		+ 7 000,00 €
<b>D – chapitre 041 - 2138 – H.O – Autres constructions</b>	+ 7 000,00 €	
<b>Total Investissement</b>	<b>+ 7 000,00 €</b>	<b>+ 7 000,00 €</b>

☞ ☞

**02 – Autorisation d'ouverture du quart des crédits d'investissement pour 2021 – Budget principal :**

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que « l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer ces dispositions afin de pouvoir engager et mandater certaines prestations avant le vote du budget primitif 2021.**

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Imputation	Libellé	Crédits votés au BP 2020	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts pour 2021
2111 – H.O	Terrains nus	1 500,00 €	375,00 €	375,00 €
2138 – H.O	Autres constructions	9 000,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
2151 – Opération 66	Réseaux de voirie	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
2158 - Opération 66	Autres installations, matériel et outillages techniques	124 000,68	31 000,17 €	31 000,00 €
21571 – Opération 68	Matériel roulant	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
2158 - Opération 68	Autres installations, matériel et outillages techniques	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
2182 - Opération 68	Matériel de transport	15 000,00 €	3 750,00€	3 750,00€
2183 - Opération 68	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
2188- Opération 68	Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
21318 – Opération 70	Autres bâtiments publics	6 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
2132 – Opération 70	Immeubles de rapport	143 000,00 €	35 750,00 €	35 750,00 €
2138 – Opération 70	Autres constructions	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>379 500,68 €</b>	<b>94 875,17 €</b>	<b>94 875,00 €</b>

☞ ☞

**03 – Autorisation d'ouverture du quart des crédits d'investissement pour 2021 – Budget de l'assainissement :**

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que « l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal** d'appliquer ces dispositions afin de pouvoir engager et mandater certaines prestations avant le vote du budget primitif 2021.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Imputation	Libellé	Crédits votés au BP 2020	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts pour 2021
2156 – Opération 11	Matériel spécifique d'exploitation	1 620 000,00 €	405 000,00 €	405 000,000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 620 000,00 €</b>	<b>405 000,00 €</b>	<b>405 000,000 €</b>

☞ ☞

#### **04 – Tarifs de la restauration scolaire 2021 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental de la Creuse par délibération du 13 octobre 2020, a fixé le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2021 à 2,77 € pour les enfants. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention tripartite avec le Conseil départemental et le Collège Françoise DOLTO pour la restauration scolaire au titre de l'année 2021, avec la mise à disposition de personnel communal pour une durée de 3H 30/jour.

\*\*\*

#### ↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **décide** de fixer le tarif de la cantine scolaire à 2,77 € le repas, pour l'année 2021.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention établie avec le Conseil départemental et le Collège Françoise DOLTO pour la restauration scolaire au titre de l'année 2021.

☞ ☞

#### **05 – Règlement de frais de succession :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M<sup>e</sup> Denis SALLET, notaire, a transmis l'état des frais de la succession GODET à régler dans le cadre de l'acquisition à l'euro symbolique de l'immeuble situé 1 rue des Moutons.

Le montant des frais s'élève à 821,95 €.

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord sur ce règlement.

Considérant l'état de dégradation de l'immeuble, Monsieur le Maire propose de le revendre si possible à tout acquéreur intéressé pour le rénover.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord** sur la proposition ci-dessus.

☞ ☞

#### **06 – Détermination du loyer du local de l'ancien distributeur de la Caisse d'Epargne :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande émanant de M. Eddy St Marcoux pour la location du local auparavant mis à disposition de la Caisse d'Epargne, pour son activité de taxi.

La superficie du local est d'environ 25 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 100 € par mois.

Un bail commercial sera conclu avec M. St Marcoux.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal fixe** le montant du loyer mensuel du local mentionné ci-dessus à 100 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

☞ ☞

#### **07 – Devis ENEDIS pour le raccordement électrique des immeubles 2- 4 Place de la Liberté :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la rénovation des logements dans l'ancienne gendarmerie, il est nécessaire de réaliser des travaux de raccordement électrique.

ENEDIS a transmis un devis d'un montant de 4 216,17 € HT.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise** Monsieur le Maire à signer le devis d'ENEDIS pour un montant de 4 216,17 € HT.

☞ ☞

#### **08 – Travaux de sécurisation aux écoles :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 26 février 2020 l'autorisant à solliciter une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour 2020, au taux maximum, pour l'installation de deux vidéophones à l'école maternelle et primaire.

L'entreprise BOUCHARDY JANNOT SAS sollicitée avait transmis un devis de travaux d'un montant de 4 670,00 € HT.

A ce jour, le projet ne peut pas être financé, la Préfecture n'ayant pas obtenu finalement de dotation pour la sécurisation des établissements scolaires.

Néanmoins, le dossier de la collectivité pourrait être reconduit en 2021.

Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise BOUCHARDY JANNOT SAS si la demande de subvention est acceptée par la Préfecture au taux maximum de 80 %.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de BOUCHARDY JANNOT SAS pour un montant de 4 670,00 € HT, sous condition de l'obtention d'une aide financière au taux maximum de 80 %, au titre du FIPDR.

☞ ☞

#### **09 – Travaux de voirie – Demande de financement au titre de la DETR pour 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de poursuivre un programme pluriannuel de réfection des voies communales.

Des devis de travaux ont été sollicités.

Après une discussion au sein du Conseil municipal, il est décidé de réaliser des travaux sur les voies suivantes en 2021 :

- Traversée du village de Boudacher,
- Accès à Soumeranges (2 habitations en bordure RD n° 990).

Le coût total de l'opération est estimé à 29 469,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de DETR pour 2021.

Il convient d'adopter comme suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Travaux de voirie	29 469,00 €	DETR (40 %)	11 787,60 €
		Autofinancement	17 681,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 469,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 469,00 €</b>

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **mandate** Monsieur le Maire pour lancer une consultation des entreprises pour les travaux de voirie cités ci-dessus et pour retenir la meilleure offre technique et tarifaire, dans la limite de 29 469,00 € HT.

- **charge Monsieur le Maire de solliciter** une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **adopte** le plan de financement de l'opération ci-dessus.

BO CR

### **10 – Travaux au bâtiment de plage – Demande de financement au titre de la DETR pour 2021 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de DETR pour 2021, pour la réalisation des travaux de mise aux normes électriques et d'agrandissement du bâtiment de plage (terrasses et menuiseries extérieures).

Le coût total de l'opération est estimé à 17 568,12 € HT.

Il convient d'adopter comme suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Travaux d'extension : terrasses et menuiseries	14 895,00 €	DETR (40 %)	7 027,25 €
Mise aux normes électriques	2 673,12 €	Autofinancement	10 540,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 568,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 568,12 €</b>

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **charge Monsieur le Maire de solliciter** une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **adopte** le plan de financement de l'opération ci-dessus.

- **autorise Monsieur le Maire à signer** le devis de l'entreprise PAROTON pour la mise en conformité électrique du bâtiment de plage, d'un montant de 2 673,12 € HT.

Pour le point ci-dessous, M. Bouchet ne prend pas part au vote.

- **autorise Madame Martine POLLI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer** le devis du Chantier d'insertion pour l'aménagement du local, d'un montant de 14 895,00 €.

- **autorise Monsieur le Maire à signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BO CR

## **11 – Travaux à la Gendarmerie – Demande de financement au titre de la DETR pour 2021 :**

Suite à une visite de la brigade de Gendarmerie ayant eu lieu le 23 septembre 2020, les travaux ci-dessous sont nécessaires dans les bureaux et à l'extérieur du bâtiment :

- reprise des revêtements de sols,
- construction d'une cloison de séparation,
- pose d'une porte à galandage,
- remplacement d'un volet roulant,
- installation d'une alarme anti-intrusion,
- raccordement d'une gouttière au réseau d'eaux pluviales,
- fourniture et pose d'un grillage et portillon.

Il est proposé :

- d'adopter le projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR pour 2021.

Le coût des travaux est estimé à 7 692,50 € HT.

Son financement serait le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Installation d'une alarme anti-intrusion	2 690,00 €	DETR (40 %)	3 077,00 €
Remplacement d'un volet roulant	1 152,00 €	Autofinancement	4 615,50 €
Reprise des revêtements de sols, installation d'une cloison acoustique, pose d'une porte à galandage etc.	3 850,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 692,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 692,50 €</b>

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **charge Monsieur le Maire de solliciter** une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- **adopte** le plan de financement de l'opération ci-dessus.

Pour le point ci-dessous, M. Bouchet ne prend pas part au vote.

- **autorise Madame Martine POLLI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer** le devis du Chantier d'insertion pour les travaux dans les bureaux de la Gendarmerie, d'un montant de 3 850,50 €.

- **autorise Monsieur le Maire à signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

☞ ☞

## **12 – Travaux à la Bibliothèque – Demande de financement au titre de la DETR pour 2021 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de DETR pour 2020, pour la réalisation des travaux de réaménagement intérieur et d'agrandissement de la bibliothèque, à savoir :

- pose d'un sol en carrelage dans le sas d'entrée,
- pose d'un revêtement de sols PVC (entrée + salle arrière),
- pose d'un plafond suspendu,
- pose d'une cloison et porte vitrée,
- pose d'une cloison amovible,
- aménagement de la cuisine,
- travaux de peinture et d'isolation.

Le coût total de l'opération est estimé à 16 430,00 € HT.

Il convient d'adopter comme suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Travaux à la bibliothèque	16 430,00 €	DETR (40 %)	6 572,00 €
		Autofinancement	9 858,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 430,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 430,00 €</b>

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **charge Monsieur le Maire de solliciter** une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour le point ci-dessous, M. Bouchet ne prend pas part au vote.

- **autorise Madame Martine POLLI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer** le devis du Chantier d'insertion pour les travaux à la bibliothèque, d'un montant de 16 430,00 €.

☞ ☞

### **13 – Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet :**

Suite à la nomination de Mme Nathalie BONNET sur un poste d'adjoint administratif à 30 heures/semaine, le poste à 20 heures hebdomadaires initialement tenu doit être supprimé du tableau des effectifs. Le Comité technique a rendu un avis favorable sur cette suppression de poste le 24 septembre 2020.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (20/35<sup>e</sup>).

☞ ☞

### **14 – Horaires du bureau de poste :**

Le 28 octobre 2020, Monsieur le Directeur de secteur de la Poste a présenté le bilan de l'activité du bureau de poste à Monsieur le Maire. Le rapport de cette rencontre a été remis à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur les horaires d'ouverture du bureau de poste prévus dans ce document.

L'amplitude horaire passerait de 24 heures hebdomadaires à 21 heures/semaine au cours de l'année 2021.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de s'opposer** à la diminution de l'amplitude horaire du bureau de poste de Châtelus-Malvaleix.

- **de retenir** l'organisation hebdomadaire du bureau de poste en 2021 comme suit : les mardi et jeudi de 8h 30 à 12h 30, les mercredi et vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 15h 30, le samedi de 9h 00 à 12h 00.

☞ ☞

### **15 – Versement d'une indemnité pour la pose d'un miroir routier sur une façade privée :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la sortie du parking de la Place Claude Chabrol est dangereuse en raison du manque de visibilité pour les automobilistes.

Un miroir routier a été acquis pour sécuriser l'accès à la Route du Chêne.

En l'absence d'autre solution technique, celui-ci doit être posé sur la façade de l'immeuble cadastré AH 152 appartenant à Monsieur et Madame Martinez.

Les dits propriétaires ont sollicité le versement d'une indemnité compensatrice pour cette servitude.

Suite à l'accord de ces derniers, il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une indemnité d'un montant de 50,00 €.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de servitude sera signée avec Monsieur et Madame Martinez.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **décide d'allouer** aux propriétaires de la parcelle cadastrée AH 152 une indemnité compensatoire d'un montant de 50,00 €.
- **autorise Monsieur le Maire à** signer avec les propriétaires une convention pour la dite servitude.

#### **Informations :**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations de pouvoir du Conseil municipal (article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ou en vertu d'une délibération du Conseil municipal.

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Montant HT</b>
13/10/2020 (CM)	Accès logement 28 bis rue de la Marche et local fleuriste	Eric MEROT	5 597,74 €
13/10/2020 (CM)	Panneaux de signalisation	SIGNAUX GIROD	266,57 €
13/10/2020 (CM)	Achat d'un lève-palettes	ETS DUMONTAUX	790,00 €
13/10/2020 (délégations)	Achat d'un lave-linge pour l'école	SARL PASQUET	334,16 €
15/10/2020 (délégations)	Travaux de terrassement aux ateliers techniques	EURL MALDANT GUILLAUME	315,00 €
15/10/2020 (délégations)	Réfection de la toiture de l'Ancienne gendarmerie	SAS BIGNET ET FILS	562,00 €
24/11/2020 (délégations)	Fleurissement du bourg (Toussaint)	AU MIL ET UNE FLEURS	877,27 €
25/11/2020 (délégations)	Remplacement d'une borne électrique sentier piéton du plan d'eau	SA CARRE	1 243,75 €

Lors de la réunion du 14 octobre 2020, le Conseil municipal avait désigné des conseillers municipaux dans les 7 commissions intercommunales installées par la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche (CCPCM). Monsieur le Maire précise que tous les conseillers municipaux ne siégeront pas dans les instances de la CCPCM. Le Président choisira les élus amenés à participer aux dites commissions parmi ceux proposés sur le territoire.

Monsieur le Maire fait part d'un devis d'un montant de 3 580,43 € HT, du bureau de géomètres BIA GEO établi à la Châtre, pour le bornage des parcelles du nouveau quartier des Champeaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer la dite proposition.

Monsieur le Maire fait un point sur les décisions prises par la commission des travaux lors de sa réunion du 7 novembre 2020. Un compte-rendu sera adressé aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la tenue d'une réunion de chantier, au quartier des Champeaux, le 8 décembre 2020, pour un point sur les travaux de plantations, en présence du bureau d'études INFRALIM et de l'entreprise CREUSE PAYSAGES. Par ailleurs, la pose des panneaux promotionnels est en cours. Monsieur le Maire rappelle que celle-ci est effectuée par les salariés du Chantier d'insertion. La presse est conviée le 10 décembre 2020, à 14h 30, pour une photo des installations.

Les travaux dans les logements de l'ancienne gendarmerie sont en voie d'achèvement. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des loyers lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réalisation d'un crédit-relais d'un montant de 200 000,00 €, auprès de la Caisse d'Epargne, pour le financement des travaux du quartier des Champeaux. Le 4 décembre 2020, la commission des finances a validé cet emprunt. Il est rappelé que la dite souscription entre dans le champ des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la fermeture de la Trésorerie de Bonnat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Monsieur Cassier, actuel receveur municipal, sera le conseiller auprès des décideurs locaux. Il assurera cette fonction pour les collectivités de la Communauté de communes, à raison de deux jours par semaine, au siège de la CCPCM. Un autre agent de la DDFIP sera mis à disposition de la MSAP de Bonnat. Dans le cadre de cette réorganisation des services des finances publiques, un point d'accueil devrait être prévu à la mairie de Châtelus-Malvaleix. Monsieur le Maire indique qu'un courrier va être adressé par le Président de la Communauté de communes au Directeur départemental des Finances publiques pour s'opposer à cette restructuration.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux à la population n'aura pas lieu.

Une carte de vœux aux administrés a été préparée. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent participer à la distribution auprès des habitants. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dite proposition.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en accord avec les exposants, il a été décidé d'avancer le marché hebdomadaire du vendredi aux mercredis 23/12 et 30/12 après-midis, en raison des fêtes de fin d'année.

Madame Deloye informe le Conseil municipal de l'ouverture d'une boutique éphémère proposée par l'association des parents d'élèves de l'école (P'tits Châbets) du 12 au 20 décembre 2020, dans le local situé 1 Grande Rue. Il sera possible d'y trouver des produits locaux, des créations artisanales, de l'épicerie fine .... La boutique est ouverte dans le respect d'un protocole sanitaire. Mme Deloye remercie la municipalité pour son aide dans l'organisation de cet événement, M. Ferrandon pour la mise à disposition des locaux ainsi que la pharmacie Mathieu, pour le don de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obtention d'une aide financière au titre de la DETR 2020 pour les travaux d'éclairage public au quartier des Champeaux. Le montant de la subvention s'élève à 2 446,46 €.

Suite à la demande de Monsieur Busset, Monsieur le Maire confirme que les colis de Noël seront distribués auprès des aînés. Il précise qu'en complément des bons habituels à la boucherie, la boulangerie Dumont sera également associée à cette opération.

Madame Doizon-Pauly rappelle que la pêche aux sandres et aux brochets sera ouverte le weekend du 19 et 20 décembre 2020, au plan d'eau de la Roussille.

Monsieur le Maire précise que la vidange du plan d'eau de la Prugne est reportée en janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

***L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur BOUCHET lève la séance à vingt-deux heures.***

Le secrétaire de Séance

  
**François CHALMEAU**



Le Maire

  
**Jean-François BOUCHET**

